

AVIS DE COURSE
TYPE SIMPLIFIÉ 2025-2028 RÉGATES 5B
Dériveurs – Quillards – Catamarans-windsurf



Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de coursetypes intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire.

Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Les Grandes Régates de l'Île Tudy-Loctudy
Cercle Nautique de Loctudy
Grade 5C
Du 8 août 2026
Plage de Langoz à Loctudy

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2** - Les règlements fédéraux

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes :

- > Catamaran intersérie INC
- > Dériveur intersérie IND
- > supports à Foil interdit

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.3** Les bateaux admissible doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne jusqu'au vendredi 7 août 2026 à 17h
- > <https://www.cnloctudy.com/les-grandes-regates-de-lile-tudy-loctudy/>

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits au plus tard le vendredi 7 août à 17h

5 DROITS À PAYER

5.1 Frais d'inscription

- solitaire = 15 €
- double = 30 €

L'inscription sera majorée de 10€ pour chaque coureur qui s'inscrit sur place

- 5.2 Un repas coureur est offert le midi.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription qui vaut émargement départ :

Date	De	À
08/08	09h30	11h00

Briefing coureurs obligatoire:

Date	À	Détail
08/08	11h15	15 min

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	classes
08/08	14h30	toutes

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours type raid

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX SÉCURITÉ

15.1 Les bateaux sécurités seront identifiés par un pavillon jaune ciglé sécurité

15.2 La régulation du trafic dans le chenal sera effectuée par des bateaux sécurités arborant le pavillon du CNL.

15.3 Des bateaux médias circuleront sur la zone de course arborant une flamme bleue.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit: 1er - 2ème et 3ème de chaque catégorie

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle Nautique de Loctudy,
Tél : 02 98 87 42 84 – info@cnloctudy.com – www.cnloctudy.com